

Conditions générales de vente

Edition C

Mise à jour : 03/2015

Entrée en vigueur le 01 avril 2015

Préambule

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent dans tous les cas, sauf engagement exprès de BCM. Toute commande implique l'acceptation formelle et sans réserve de ces conditions, qui annulent toutes clauses contraires stipulées sur les lettres et ordres client.

Clause 1 : Propriété intellectuelle

BCM conserve intégralement la propriété intellectuelle de ses projets qui ne peuvent ni être communiqués, ni exploités sans autorisation écrite. BCM reste propriétaire de toutes études et documents remis ou envoyés à l'acheteur. Ils doivent lui être restitués sur sa demande.

Clause 2 : Commandes

BCM se réserve le droit de refuser toute commande.

Pour le minimum de commande, se référer aux conditions négociées.

Toute modification de commande devra faire l'objet d'un accord écrit préalable de la société et pourra donner lieu à des modifications du prix et des modalités d'exécution. En cas d'annulation de commande, BCM pourra s'accorder le droit de conserver, à titre de dommages et intérêts, les sommes versées par le client.

Clause 3 : Prix

Les conditions tarifaires de BCM sont communiquées sur demande. Les prix sont indiqués en Euro. Les prix des marchandises vendues sont ceux en vigueur le jour de la prise de commande. Ils sont calculés hors taxes. Ils seront majorés du taux de TVA et des frais de transport applicables au jour de la commande.

BCM se réserve le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Toutefois, elle s'engage à facturer les marchandises commandées aux prix indiqués lors de l'enregistrement de la commande.

Clause 4 : Escompte

Aucun escompte ne sera consenti en cas de paiement anticipé.

Clause 5 : Modalités de paiement

Les règlements des commandes s'effectuent soit par chèque soit par virement. Pour toute première commande un règlement au comptant sera demandé.

Dans le cas contraire, les commandes sont payables en totalité au domicile du vendeur à trente (30) net date de facture. Les factures sont émises par le vendeur à la date de mise à disposition des produits.

Clause 6 : Retard de paiement

A défaut de paiement à l'échéance, BCM se réserve le droit d'annuler toute commande ou reliquat de commande en cours sans que le client ne puisse prétendre à de quelconques dommages et intérêts à ce titre.

Tout retard entraîne l'application de pénalités égales un taux de 12 % conformément à la loi 2008-776 du 4 août 2008. Cette pénalité est calculée sur le montant TTC de la somme restant due, et court à compter de la date d'échéance du prix jusqu'au total paiement des factures sans qu'aucune mise en demeure préalable ne soit nécessaire.

Conformément à la LOI n°2012-387 du 22 mars 2012 - art. 121 une indemnité forfaitaire de 40€ sera appliquée.

Si les frais de recouvrement dépassent le montant de cette indemnité forfaitaire, le client, dédommagera BCM à hauteur de la totalité des frais de recouvrement engagés.

Clause 7 : Livraison

La livraison est réputée être effectuée depuis notre site de fabrication basé à Tullins (38). Dans tous les cas, nos marchandises voyagent aux risques et périls du destinataire, même vendues en contre-remboursement. Pour des retards, avaries, manquants, etc., le destinataire n'aura recours que contre le transporteur dans la mesure où des réserves auront été émises à la réception. Toute réclamation, pour être admise, doit être confirmée au transporteur dans les 48 heures suivant la réception des marchandises par lettre recommandée. Toute autre réclamation devra être transmise sous 10 jours maximum au siège de la société.

Les délais de livraison ne sont donnés qu'à titre indicatif, les

retards de livraison ne pourront en aucun cas donner lieu à l'annulation de la commande, ni à une quelconque indemnité.

Clause 8 : Retour

Les produits, ne sont ni repris, ni échangés sauf accord exprès de BCM.

Les frais de renvoi et de gestion ainsi que les risques sont à la charge du client

Clause 9 : Réception et non-conformité

Le client notifiera par écrit au vendeur toute non-conformité des fournitures aux spécifications de la commande dans un délai de quinze (15) jours à compter de leur réception par lettre recommandée avec AR. Le client retournera à BCM, à ses frais et risques les marchandises affectées d'un vice apparent. Elles seront retournées dans leur emballage d'origine complet et en bon état.

Clause 10 : Traçabilité et Matéριοvigilance

Les produits dentaires vendus par BCM appartiennent à la catégorie des Dispositifs Médicaux et sont définis à l'article L.5211-1 du Code de la Santé Publique et régis par l'ensemble des dispositions prévues aux articles L.5211-1 et suivants. Par application du Code de la Santé Publique, les parties s'engagent à déclarer tout incident (article L5212-2 et R5212-14), à pouvoir suivre les produits selon la traçabilité exigée (article 5212-3), à informer BCM de toute réclamation de consommateurs relative aux produits distribués.

Clause 11 : Rappel produits

En cas de rappel des produits ou d'avertissement au public décidé par les autorités publiques ou par BCM, le client apportera toute sa coopération à BCM dans l'application des mesures décidées par celui-ci et devra lui communiquer les données relatives aux clients qui seraient en possession des produits concernés.

Le client supportera les frais liés au rappel des produits sauf s'il est prouvé qu'il n'est pas responsable.

Clause 12 : Emballage

Sauf conditions logistiques particulières, les produits sont livrés en « emballage perdu ». Le recyclage et/ou la destruction des emballages sont à la charge du client.

Clause 13 : Réserve de propriété

La société BCM conserve la propriété des biens vendus jusqu'au paiement intégral du prix. A ce titre si le client fait l'objet d'une procédure judiciaire, BCM se réserve le droit de revendiquer, dans la procédure collective les marchandises vendues et restées impayées.

Clause 14 : Garantie des produits

Conformément à l'article 4 du décret n°78-464 du 24 mars 1978, les dispositions des présentes CGV ne peuvent priver l'acheteur de la garantie légale qui oblige le vendeur professionnel à le garantir contre toutes les conséquences des vices cachés de la marchandise vendue.

Clause 15 : Responsabilité

Dans tous les cas, la responsabilité de la société est limitée au montant du prix du matériel et produits auxquels est indirectement lié le dommage et ne couvre pas les dommages indirects ou immatériels.

Le client est seul responsable du choix des matériels et produits. Le client, en tant que professionnel, doit vérifier les conditions d'utilisations des matériels et produits (notamment les précautions d'emploi, contre-indications, mises en garde, date de péremption).

La société ne sera pas tenue pour responsable en cas de préjudice en dehors de son contrôle.

Clause 16 : Loi applicable, compétence et election de domicile

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de vente est soumis au droit français.

A défaut de la résolution amiable, le litige sera porté devant le Tribunal de Commerce du lieu du siège social de BCM.